

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-459

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118742-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-459

Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Année 2026 - Convention - Décision - Autorisation.

Monsieur Gwénaél LAMARQUE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2024-22 en date du 2 février 2024, la Ville de Bordeaux a transféré au 1er janvier 2024, son soutien à l'école supérieure des beaux-arts, Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) dont la mission principale est de dispenser un enseignement supérieur en arts plastiques, et cela conformément à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et de la compétence métropolitaine exercée en lieu et place des communes en matière de « 1° [...] Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ».

Suite au transfert de ce soutien, Bordeaux Métropole verse désormais une subvention annuelle à l'Ecole des beaux-arts de Bordeaux (Ebabx) d'un montant de 3 302 000€, correspondant à une contribution fixée dans les statuts de l'EPCC et faisant l'objet d'une attribution de compensation dans le cadre du transfert entre la ville et la Métropole.

Le soutien de Bordeaux Métropole ne peut être intégré à cette contribution et doit faire l'objet d'une attribution de subvention.

Depuis 2018, dans le cadre d'une convention triennale, il est d'un montant de 50 000 € et contribue au développement et à la structuration des activités de recherche. De même, la mise en œuvre de l'impact de la masse salariale, liée au Glissement vieillesse technicité (GVT), n'est pas intégrée dans la contribution statutaire et doit faire l'objet d'une subvention.

Dans ce cadre, et à effectif constant, il est proposé d'attribuer à l'Ebabx, au titre de son GVT, une subvention pour 2026 de 75 000 €, identique à 2025.

Au total, le montant du soutien de Bordeaux Métropole d'élève à 3 427 000 € pour 2026.

Cette demande de subvention de 125 000 € en faveur de l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (Ebabx) s'inscrit dans une dynamique stratégique essentielle pour le rayonnement culturel, éducatif et économique de notre métropole. Au-delà de son rôle historique dans la formation artistique, l'Ebabx incarne aujourd'hui un levier majeur pour l'innovation pédagogique et la recherche transdisciplinaire, en phase avec les enjeux contemporains de l'enseignement supérieur, de l'art et de l'économie créative. Ce financement permettra de consolider ses unités de recherche, d'amplifier ses partenariats avec les universités et les acteurs culturels locaux (CAPC, Frac, musées), et de renforcer son attractivité internationale, comme en témoignent ses 20 conventions de coopération à l'étranger. Par ailleurs, l'école joue un rôle clé dans l'inclusion sociale, avec 42 % d'étudiants boursiers, dans la professionnalisation des talents, via des dispositifs comme le programme « Le Pavillon » ainsi que dans l'accès aux pratiques artistiques aux amateurs avec les Cours

Publics. Les enquêtes du ministère de la Culture montrent que le taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'Ebabx est de 74 % en option art et 82 % en option Design. Leurs emplois relèvent directement du champ des pratiques artistiques et de la culture. Plusieurs collectifs d'artistes ont été créés et abordent des questions et dimensions sociales et sociétales, critiques et/ou environnementales.

Dans un contexte de renouvellement de son accréditation par l'HCERES et de rénovation immobilière ambitieuse (CPER 2021-2027), ce soutien financier est un investissement structurant pour ancrer l'Ebabx comme un acteur incontournable de l'écosystème métropolitain, tout en garantissant la pérennité de ses missions d'intérêt général et son engagement comme partie prenante des politiques publiques menées sur leurs territoires par la Métropole, la Région et l'Etat et participe directement à l'attractivité et à la vitalité culturelle de notre territoire.

1. L'École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux

L'Ebabx est un EPCC qui dispense un enseignement supérieur en arts plastiques. Elle a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques :

- la préparation aux diplômes nationaux d'art et expression plastique (grades licence et master en Art et Design) et aux diplômes délivrés par l'école,
- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques,
- la conception, la mise en œuvre et la collaboration avec d'autres institutions de recherche dans les diverses disciplines des arts plastiques,
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants,
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Les diplômes option Art ont pour vocation de former les étudiants à la pratique artistique et/ou à la médiation artistique, de se constituer une identité propre clairement située tout en développant leur capacité d'adaptation au monde de l'art actuel. Les diplômes option Design ont pour vocation de former des designers généralistes dans les différents champs de la discipline : objet, espace, graphisme et numérique.

Les enseignements sont appuyés par deux unités de recherche :

- Unité de Recherche Édition - écritures du monde,
- Unité de Recherche MAS Média-anthropologie-situation.

Par ailleurs, l'école dispense, porte ou participe à :

- des cours de pratiques amateurs via ses cours publics sur le territoire métropolitain,
- une résidence internationale de recherche et de création « le Pavillon »,
- un programme de professionnalisation post-Master « le Papillon »,
- des enseignements de formation continue en direct ou dans le cadre de partenariats avec les universités du territoire,
- toute action de formation en direction de publics divers.

L'Ebabx en quelques chiffres :

- 250 étudiants dont 42% d'étudiants boursiers et 10% d'étudiants étrangers,
- 5 années de formation,
- 2 500 heures de cours en 1er cycle et 1 200 heures de cours en 2ème cycle,
- 40 enseignants permanents, 4 enseignants associés, 80 intervenants / artistes / universitaires invités chaque année,
- 60 conventions de partenariats nationaux, 20 conventions de partenariat internationaux, 25 écoles supérieures et universités partenaires.

2. Projet de développement de l'EBABX pour 2026

L'Ebabx a été profondément réformée dans ses statuts et son fonctionnement, parallèlement à des évolutions conséquentes concernant les enseignements et la recherche. Elle a ainsi engagé une reconfiguration de son cursus participant à la fois au renouvellement de la

tradition des grandes écoles de Beaux-arts et, de manière inédite, à la recherche.

Le premier cycle est structuré par un choix de « Parcours », se distinguant par des thématiques de recherche et de création, et permettant aux étudiants des trois années de collaborer.

Le deuxième cycle est organisé en « Plateformes », articulant le projet de l'étudiant (voyage international, mémoire de recherche et diplôme art ou design) grâce à des séminaires théoriques et à l'accompagnement des ateliers techniques.

Ces parcours et ces plateformes sont structurés au sein de « Champs de recherche », poursuivis par des programmes ou des unités de recherche.

En 2018, l'unité de recherche « Édition et écritures artistiques (imprimé, film, son, média) » a été lancée sous la forme d'une plateforme éditoriale (physique et numérique). Cette plateforme a constitué dès sa création un pôle de ressources pour édifier une base de données et un instrument de travail contributif.

L'Ebabx s'est également engagée avec l'ouverture d'un troisième cycle en 2019, dont le développement s'appuie sur la structuration de ses unités de recherche et de son dispositif post-master « Le Papillon ».

La visée est, dans ce cadre, à moyen terme, la constitution d'un « Laboratoire transdisciplinaire » avec des rapprochements et croisements entre arts et sciences et, pour cela, des partenariats avec les universités.

3. Plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2026, Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 125 000€ dont 50 000€ pour le fonctionnement et la contribution du développement et à la structuration des activités de recherche ainsi que pour 75 000€ au titre du GVT, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 476 550 € dont le détail figure en annexe à la convention.

Indicateurs financiers :

	Budget 2026	Budget 2025
	84,95 %	84,70 %
Charges de personnel / dépenses subventionnables	3 802 950 € / 4 476 550 €	3 727 950 € / 4 401 550 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU la délibération n° 2024/22 du 2 février 2024 relative au transfert de compétence enseignement supérieur et recherche, transfert par la ville de Bordeaux du soutien à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, ainsi que des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition de l'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, à Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 7 juillet 2025, numéro 2026-00122,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'EBABX pour la mise en œuvre de son projet de développement est recevable au titre de la compétence de notre établissement public en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer, pour l'exercice 2026, une subvention de fonctionnement de 125 000 € en faveur de l'EBABX,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention financière pour 2026 ci-annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657381, fonction 23.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité.

Pour :	104
Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--